



Charte Bois Construction Environnement Basse-Normandie

Un programme pour l'environnement, par le développement de la
Filière Bois Construction en Région Basse-Normandie

2007 - 2013



Contexte politique et institutionnel

L'un des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle est la lutte contre le changement climatique par la diminution des émissions de gaz à effet de serre. L'une des réponses à ce défi est le développement de l'usage du bois dans la construction pour les motifs suivants :

- Le bois contribue à la réduction de l'effet de serre en stockant durablement dans les constructions le gaz carbonique absorbé au cours de la vie de l'arbre (1m³ stocke 1 tonne de CO₂),
- Le bois est l'un des seuls matériaux de construction renouvelable,
- Le bois est un excellent isolant et permet une utilisation rationnelle des ressources énergétiques. Le bois est l'un des matériaux qui consomme le moins d'énergie pour être produit et mis en œuvre.
- Le bois a un cycle de vie à faible impact environnemental, depuis sa récolte jusqu'à sa fin de vie. Ceci est d'autant plus vrai s'il provient d'une ressource locale et qu'il n'a pas subi de traitement nocif.

De plus, les activités économiques liées à la forêt et à la transformation du bois sont particulièrement importantes en termes d'aménagement du territoire puisqu'elles contribuent au maintien de l'emploi en milieu rural.

Parallèlement aux atouts évoqués ci-dessus, il faut ajouter l'engouement toujours croissant du grand public pour le bois.

Ces atouts ont permis de positionner le bois dans des programmes nationaux de lutte contre les changements climatiques et de développement durable.

Ainsi, en 1998, le rapport sur la forêt rédigé par Monsieur Jean-Louis Bianco proposait un ensemble d'initiatives à prendre pour le développement de la forêt française et de l'emploi qui y est associé. Il soulignait notamment l'importance de mettre en œuvre des programmes de développement du marché des produits forestiers dans deux secteurs : le « bois énergie » et le « bois construction ». Ce rapport fut suivi par l'annonce en Conseil des ministres, fin 1998, d'un « *Plan Bois Construction Environnement* » constitué de deux volets :

- le décret d'application de l'article 21-5 de la « loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie » (Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996), paru le 26 décembre 2005, qui prévoit une quantité minimale de bois dans les constructions avec un seuil fixé à 2 dm³ de bois par m² de surface hors œuvre nette. Ce décret a aussi établi la méthode de calcul du volume de bois à incorporer dans les constructions.
- la signature d'un accord cadre « *Bois Construction Environnement* » destiné à accompagner ce décret en mobilisant tous les acteurs concernés par l'acte de construire : les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises du bâtiment et les industriels du bois. Il a été signé en mars 2001 par 8 ministères, l'ADEME et 9 organisations professionnelles.

L'objectif du Plan Bois Construction Environnement est, pour la période 2000 – 2010, de réduire significativement les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) en France par l'augmentation de la consommation de bois dans les constructions, en faisant passer ce matériau de 10 % à 12,5 % de part de marché. Cela représenterait alors 14 % des engagements de la France à Kyoto en termes de réduction des émissions de CO₂.

Cet accord cadre Plan Bois Construction Environnement a été repris dans deux programmes nationaux beaucoup plus larges :

- la « *Stratégie Nationale de Développement Durable* », constituée d'une soixantaine de mesures proposant des actions concrètes relatives à ce thème,
- le « *Plan Climat* », qui s'inscrit dans le cadre du « *Plan National de Lutte contre le Changement Climatique* » destiné à lutter contre l'accroissement de l'effet de serre et principalement à réduire les émissions de CO₂, afin d'atteindre les objectifs des engagements que la France a pris à Kyoto. Ce plan, annoncé en 2003, a été présenté le 22 juillet 2004.

L'accord cadre n'ayant pas eu de suite opérationnelle au niveau national, la Fédération Française du Bâtiment a souhaité, en décembre 2004 et avec l'accord tacite des signataires, relancer le Plan Bois Construction Environnement.

L'échelle territoriale régionale a été reconnue par tous comme la plus pertinente pour mener à bien ce plan national.

I. Une Charte régionale fondée sur la convergence entre une politique de filière et une politique environnementale régionale

La filière bois, un enjeu pour la Basse-Normandie

Avec près de 168 000 ha de forêt et un taux de boisement de 9,45 % la Basse-Normandie est l'une des régions les moins boisées de France. Cependant, les disparités sont très importantes selon les départements ; ainsi l'Orne est le second département le plus boisé du Grand Ouest avec un taux de boisement de 15,6 %. Cette forêt est composée à 80 % de feuillus et à 20 % de résineux, la principale essence présente étant le chêne (45 %).

Les forêts bas-normandes sont productives, plus exploitées que la moyenne nationale, dans le respect d'une gestion durable. La Normandie est la région de France possédant le plus d'exploitants forestiers certifiés PEFC (certification assurant une gestion durable de la forêt).

Le poids économique de la filière bois est important pour la région car elle comprend une palette d'activités très diversifiées allant de la sylviculture jusqu'à la conception de maison bois. En Basse-Normandie, environ 12 000 salariés ont une activité professionnelle qui dépend du bois, dont 5 672 emplois repartis dans 873 entreprises du bâtiment. La filière tient donc une place importante dans l'emploi régional. De plus, elle présente de réelles perspectives de développement grâce, entre autre, aux secteurs du bois énergie et du bois construction.

Le marché de la construction bois est en augmentation, surtout dans le domaine de la maison individuelle, soutenu par un engouement pour l'habitat de qualité environnementale et économe en énergie.

Le marché de la Maison à Ossature Bois (MOB) a doublé entre 2000 et 2005. Cette progression est très supérieure à celle du marché global de la maison individuelle pour la même période. Malgré cette progression, la part des MOB ne représente qu'environ 4,8 % du marché de la maison individuelle en Basse Normandie (*source : AFCOBOIS et Caron Marketing*).

Des freins restent à lever tels que le manque d'offre ou le manque d'information sur la construction bois qui contribue au maintien d'idées reçues.

Si le marché de la maison individuelle progresse, la construction publique et l'habitat collectif restent en retard, offrant insuffisamment de projets en bois d'envergure et de référence pour la Basse-Normandie.

Des efforts sont donc à entreprendre. L'essor du bois dans la construction, en plus de l'intérêt environnemental qu'il représente, constitue un souffle nouveau pour la filière régionale, lui permettant de compenser des marchés aujourd'hui soumis à une forte concurrence tels que l'ameublement ou l'emballage.

Pour que le bois, en particulier celui produit localement, prenne toute la place qu'il mérite dans la construction, un effort de modernisation et d'adaptation des entreprises de transformation et du bâtiment est à entreprendre. Celui-ci ne pourra s'accomplir que par une mobilisation de la ressource forestière optimale et durable, afin de fournir un approvisionnement régulier et homogène aux entreprises de transformation. C'est également par une augmentation de la demande en bois produits et transformés localement que les entreprises auront les capacités d'entreprendre.

L'effort conjugué de tous les acteurs de la filière au travers de Professions Bois, Interprofession de la filière Bois de Basse-Normandie, est essentiel pour assurer le développement du bois en Basse-Normandie.

La politique environnementale du Conseil Régional de Basse-Normandie

Par ailleurs, la Région Basse-Normandie a décidé, dans le cadre de l'agenda 21 régional lancé en 2006, de s'engager vers une politique active de développement durable et de participer à la mise en œuvre des engagements internationaux pris par la France et l'Europe, en matière de lutte contre les changements climatiques, de gestion de l'eau et d'arrêt de perte de biodiversité.

Concernant la lutte contre les changements climatiques, la Région Basse-Normandie a adopté le 22 septembre 2006 le programme Défi'NeRgie, premier volet d'un plan volontariste de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les économies d'énergie dans les bâtiments et les transports, le développement des énergies renouvelables y sont les principaux objectifs.

Ce programme prévoit entre autres des actions pour développer les bâtiments basse-consommation et pour soutenir la filière éco-construction.

Le développement de l'usage du bois dans la construction s'intègre parfaitement à ce programme.

Seul ou associé à d'autres matériaux de construction, le bois permet aujourd'hui d'accompagner une profonde mutation des modes de conception des bâtiments et ouvrages publics comme privés.

La politique de l'Etat en faveur de la filière bois

- Un soutien au réseau professionnel bois

Ce soutien s'exprime à travers la participation active aux actions de Professions Bois (ex AIFOBAN) qui fédère la filière bois sur la région.

Par ailleurs, un référentiel « maison bois » a été initié par l'interprofession et les CAUE de la région avec l'aide des services de la DRAF et de la DRE. Des études communes avec l'interprofession ont été lancées ou vont l'être. Dans ce cadre, il convient de citer l'étude sur les constructions agricoles en bois de la région, en partenariat avec la DRE et la DRAF.

Des actions de sensibilisation ciblées vers les professionnels de la construction sont également réalisées, tel le colloque annuel de Bayeux.

- Un soutien à travers la promotion des économies d'énergie et la qualité environnementale

Le bois par ses qualités d'isolant et de matériau recyclable est au cœur de la problématique d'économie d'énergie et de développement durable. Ces thématiques sont particulièrement privilégiées par l'Etat et sont inscrites notamment dans le CPER. Rappelons que l'Etat apporte 12 millions d'euros au titre de sa contribution au plan climat régional.

Dans le cadre du financement du logement social, l'Etat (Equipement) majore les financements du logement social dès lors que la qualité environnementale a été prise en compte (certification CERQUAL).

- Des actions de communication grand public

En coordination avec les professionnels du bois, diverses actions de communication sont lancées en direction du grand public. Elles prennent la forme d'intervention ou de conférence lors de salons aux côtés des professionnels du bois. La production de supports de communication (plaquettes, ...) est également réalisée. Elle vise à mieux faire connaître au grand public les possibilités offertes par l'utilisation du bois et à lui donner accès aux conseils techniques, administratifs et financiers dont il peut avoir besoin.

Les services de l'Etat apportent dans ces différents domaines une contribution active en matière de sensibilisation, soutien aux dossiers, conseils et expertises de toutes sortes.

Au cours de la programmation 2007-2013, le soutien à la forêt et à la compétitivité de la filière bois en Basse-Normandie apporté par l'Etat visera, dans un objectif économique, de développement durable des forêts et de lutte contre le changement climatique :

- à mobiliser la ressource bois,
- à soutenir les investissements en forêt,
- à mieux valoriser le bois matériau et à favoriser son utilisation ainsi que celle du bois énergie.

Ce programme, par ces actions, s'inscrit dans le cadre de la politique forestière du gouvernement. Il participera fortement à maintenir des activités en milieu rural en soutenant et en contribuant à la modernisation et à la compétitivité des petites entreprises de la filière qui maillent le territoire. Il concourra, d'autre part, à l'emploi, politique prioritaire gouvernementale.

Les acteurs régionaux concrétisent leurs engagements communs pour le développement du bois dans la construction à travers la Charte Bois Construction Environnement Basse-Normandie.

II. Les Grands Principes de la Charte

Afin d'anticiper les conséquences de cette mutation dans le secteur du bâtiment et conformément au programme Défi'NeRgie pour le développement des filières éco-construction, les signataires de la présente Charte Bois Construction Environnement Basse-Normandie souscrivent à l'objectif de faire augmenter de façon significative la part du bois dans la construction à l'horizon 2013 dans notre région.

Cette Charte concerne tous les acteurs de la construction (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de la construction, artisans, entreprises de la ressource, de la première transformation, ...) car il est essentiel que l'offre et la demande progressent simultanément.

Par souci de donner à cette Charte un caractère pleinement concret, des actions sont volontairement décrites dans les différents engagements. Il s'agit d'actions de :

- Communication,
- Formation,
- Information,
- Adaptation aux évolutions des marchés.

Elles constituent les piliers de l'action des signataires, leur permettant d'assurer leurs engagements et ainsi d'atteindre ensemble les objectifs prévus.

III. Des engagements partagés

A – Soutien des politiques publiques

- **Les décideurs publics, financeurs, collectivités, s'engagent à communiquer sur leurs engagements communs en faveur du bois et à mettre en place une politique d'incitation à l'emploi du bois, permettant à la filière dans son ensemble de réaliser les investissements nécessaires.**

Leurs décisions sont fondamentales pour l'orientation de certains projets de construction, pour mobiliser les acteurs concernés par cette Charte et mettre en place les financements nécessaires à la réalisation d'une partie des actions de ce programme.

Les partenaires de la Charte étudieront quelles modalités d'accompagnement adaptées et pertinentes pourraient être mises en œuvre sur le plan financier afin de promouvoir de manière incitative les ouvrages publics ainsi que les bâtiments industriels, agricoles et sociaux utilisant le matériau bois de façon significative.

B – Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'ouvrage publique

- **Les maîtres d'ouvrage publics s'engagent à ce que les bâtiments qu'ils construiront ou réhabiliteront utilisent le matériau bois de façon plus importante, tout en respectant la liberté des concepteurs et les nécessaires équilibres entre architecture, qualités techniques et économie.**

En référence à la circulaire du Premier ministre du 5 avril 2005, le bois utilisé dans les constructions publiques de l'Etat et des établissements publics sous sa tutelle, devra être certifié "issu d'une gestion durable", pour une part minimale de 50 % en 2007 et dans sa totalité en 2010.

Ces opérations doivent servir d'outil de communication, renforçant l'image du bois chez le grand public et chez les décideurs. Tous les supports doivent être envisagés afin de toucher ces populations cibles.

A l'heure actuelle, cette démarche a été engagée à travers le « référentiel » des CAUE Bas-Normands et de Professions Bois, recensant les différentes réalisations en bois de la région.

Les maîtres d'ouvrage publics réfléchiront à la notion d'appel à projets de façon à permettre à des équipes de s'initier et/ou d'innover sur ce marché.

Les maîtres d'ouvrage se formeront à l'emploi du matériau bois et de ses dérivés ainsi qu'à ses technologies de construction et surtout au management de projets utilisant le bois de façon significative.

En outre, les maîtres d'ouvrages pourront se faire accompagner par des experts « bois construction », désignés par les partenaires de la Charte, dès la phase programmation d'un projet et jusqu'à la définition de l'avant-projet définitif. Ce conseil ne saurait en aucun cas se substituer à l'ingénierie mais seulement favoriser un bon usage de ce matériau.

Maîtrise d'ouvrage privée

- **La maîtrise d'ouvrage privée s'engage, à travers ses organisations professionnelles, à recommander l'introduction de variantes utilisant du bois dans leurs consultations et à mettre en œuvre les moyens pour faciliter cette démarche.**

Les organisations professionnelles représentatives de la maîtrise d'ouvrage privée assureront auprès de leurs adhérents :

- La diffusion et la promotion de la Charte,
- La création et la diffusion d'un document sur les enjeux du bois dans la construction, pouvant être inclus dans les documents commerciaux,
- Une consultation pour connaître leurs besoins qualitatifs et quantitatifs en produits de construction à base de bois sur le court, moyen et long terme,
- Un recensement des obstacles rencontrés liés à l'utilisation du bois,
- La promotion des formations permettant une meilleure connaissance des produits à base de bois afin de les inciter à former leur personnel.

Engagements vis-à-vis du Grand Public

- **Les partenaires de la Charte s'engagent à communiquer largement sur le bois, de manière concertée.**

Potentiellement décideur et/ou prescripteur, le grand public a généralement une attitude méfiante vis-à-vis du bois construction, due pour une bonne part à un manque de connaissance.

Il est donc nécessaire de faire connaître les constructions bois de références réalisées en Basse-Normandie, notamment par le biais du référentiel Bois Construction et lorsque cela est possible, d'organiser des événements de promotion grand public, tels que des salons, des conférences, ...

C - Maîtrise d'œuvre

- **La maîtrise d'œuvre s'engage à se donner les moyens de répondre favorablement aux projets utilisant du bois.**

Les organisations professionnelles représentant la maîtrise d'œuvre organiseront des sessions d'information et des stages de formation pour les architectes, économistes et ingénieurs ou techniciens de bureaux d'études. Ces actions pourront également être poursuivies par des voyages d'études pouvant être organisés conjointement avec les maîtres d'ouvrage et les entreprises afin de confronter les expériences et de favoriser les échanges entre ces trois catégories d'acteurs.

Comme pour la maîtrise d'ouvrage, les maîtres d'œuvre pourront se faire accompagner par des experts « bois construction ».

D – Entreprises de la filière

Entreprises de la seconde transformation :

- **Les entreprises de la filière s'engagent à suivre sinon anticiper les évolutions du secteur afin de pouvoir répondre favorablement aux projets utilisant du bois.**

Les entreprises du secteur bois construction n'ont pas suffisamment accès à l'information ou la formation. Il est donc nécessaire d'actualiser leurs connaissances.

Les organisations professionnelles doivent organiser des sessions d'information et/ou de formation à destination des entreprises et artisans de la filière bois.

Des outils de communication pourront être mis en place afin d'apporter des informations sur les données actuellement disponibles sur le bois, ses utilisations et les innovations qui apparaissent dans ce secteur soit au niveau national soit au niveau international. Les organisations professionnelles devront relayer ces outils auprès de leurs adhérents.

Parce que souvent les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ont du mal à trouver les entreprises du secteur bois construction ayant les compétences adaptées aux ouvrages qu'ils conçoivent, les signataires de la Charte feront connaître les réalisations, les produits et les savoir-faire des entreprises régionales.

Compte tenu de leur taille, les entreprises du bâtiment spécialisées dans l'utilisation du bois n'ont pas toujours pu développer des stratégies d'offre et plus largement des stratégies d'entreprise cohérentes ainsi que des organisations et des technologies de construction compétitives. Certaines entreprises de menuiserie ou de charpente, ayant pourtant les compétences, n'ont ainsi pas pu s'orienter vers la construction bois. Cette démarche demande en effet l'adaptation et la formation des équipes aux fonctions de fabrication et de mise en œuvre mais aussi et surtout aux fonctions de conception.

Les partenaires de la Charte s'engagent à accompagner les entreprises dans leurs développements par des aides au conseil, à la formation, aux investissements.

Par ailleurs, les partenaires de la Charte s'engagent à sensibiliser les assureurs sur le bois-construction afin qu'ils prennent en compte cet évolution du marché.

L'autre voie de développement est l'anticipation et l'adaptation permanente aux besoins des marchés par l'innovation. Le renforcement des liens entre les entreprises et les ressources technologiques présentes en région s'impose donc comme une nécessité majeure, la recherche, l'innovation, la formation étant les moteurs de la modernisation et de la structuration du secteur.

Les organisations professionnelles devront faciliter les échanges entre entreprises et ressources technologiques régionales.

Les partenaires de la Charte devront favoriser une politique de transfert de technologie venant d'autres matériaux au profit du bois, sur plusieurs marchés significatifs : la maison, le bâtiment agricole, les petits bâtiments collectifs ou tertiaires.

Entreprise de l'amont de la filière et de la première transformation

- **Les entreprises de l'amont de la filière et de la première transformation s'engagent vers le développement d'une offre de matériaux et composants fiables, en qualité et en performances (marquage, PV d'essais, avis techniques, labels,...) et répondant à la demande des entreprises.**

Si la part du bois progresse dans la construction, il est nécessaire de veiller à ce que les producteurs français de composants bois, depuis la scierie jusqu'au produit fini puissent répondre à la demande des entreprises de bâtiment.

Les partenaires de la Charte doivent soutenir le développement d'une offre de matériaux et composants fabriqués en Normandie, de qualité, issus de la ressource forestière régionale gérée de façon durable et répondant à la demande montante des entreprises.

L'adaptation des entreprises de la filière bois au marché de la construction suppose la maîtrise des technologies de conditionnement du bois selon les essences utilisées, leur fonction et leur localisation dans la construction. Les entreprises multiplieront les échanges avec les producteurs de matériaux afin de connecter clairement offre et demande dans ce domaine.

E – Adaptation de l'enseignement et de la formation

- **Les partenaires de la Charte s'engagent à mettre en place et/ou à adapter des formations ou des outils de formations, à l'évolution de la filière.**

L'usage du bois dans la construction peut être favorisé par un développement des savoirs et des savoir-faire chez les différents participants à l'acte de construire. Il est impératif de faire connaître ce matériau et ses technologies de mise en oeuvre.

Cette action nécessite de créer des outils pédagogiques et d'information destinés à différents niveaux et différents publics, grâce à des investissements en ingénierie pédagogique. Les partenaires de la Charte devront développer et diffuser ces outils.

L'analyse des besoins en formation des enseignants montre que ceux ci sont très importants pour deux catégories d'intervenants :

- ceux du génie civil et de l'architecture qui doivent désormais enseigner le bois au même titre que les autres matériaux et donc le connaître,
- ceux de la construction bois qui doivent actualiser et compléter leurs connaissances afin d'enseigner des savoirs adaptés à la réalité des pratiques actuelles des entreprises.

Dans ce but, les partenaires de la Charte organiseront en région, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et les différents centres de formation concernés, des sessions de formation d'enseignants.

Ils analyseront également les besoins d'investissements des centres de formation pour que les matériels de production et/ou de conception soient à jour des évolutions technologiques et afin de mettre en place des programmes d'investissements adaptés.

Enfin, les partenaires de la Charte, si l'équilibre emploi-personne en formation tend à se rompre, s'engagent à mobiliser les jeunes, les parents et les enseignants des collèges afin de leur permettre de découvrir des métiers valorisants et de les amener vers les filières de formation technologiques et professionnelles. Des actions auprès des écoles primaires et des lycées pourraient aussi compléter cette action.

IV. Les Engagements pour le succès de la Charte

L'ensemble des partenaires de la Charte s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions destiné à concrétiser les engagements de cette Charte.

L'ensemble des signataires s'engage à ce que la qualité soit au centre de leurs préoccupations dans l'accomplissement des objectifs de la Charte, afin que la démarche bas-normande soit reconnue pour son exemplarité.

Les signataires s'engagent, pendant la durée d'application de cette Charte, c'est-à-dire sur les 7 ans à venir (2007-2013), à respecter leurs engagements développés ci-dessus et à définir de manière concertée et cohérente des priorités, en prenant en compte les actions engagées précédemment en Basse-Normandie.

Un comité régional de pilotage regroupant les signataires validera les actions à mettre en œuvre, définira des indicateurs de suivi de la part de bois utilisée dans la construction et assurera l'évaluation des actions menées ainsi que l'animation et le suivi de ce plan.

Les signataires pourront accueillir de nouveaux partenaires, ratifiant eux aussi la Charte et ayant la même volonté affirmée d'augmenter la part de bois dans les constructions.

Charte Bois Construction Environnement Basse-Normandie

Les 10 Grands Engagements

Les décideurs publics, financeurs, élus, s'engagent à communiquer sur leurs engagements communs en faveur du bois et à mettre en place une politique d'incitation à l'emploi du bois, permettant à la filière dans son ensemble de réaliser les investissements nécessaires.

Les maîtres d'ouvrage publics s'engagent à ce que les bâtiments qu'ils construiront ou réhabiliteront utilisent le matériau bois de façon plus importante, tout en respectant la liberté des concepteurs et les nécessaires équilibres entre architecture, qualités techniques et économie.

La maîtrise d'ouvrage privée, s'engage, à travers ses organisations professionnelles, à recommander l'introduction de variantes utilisant du bois dans leurs consultations et à mettre en œuvre les moyens pour faciliter cette démarche.

La maîtrise d'œuvre s'engage à se donner les moyens de répondre favorablement aux projets utilisant du bois.

Les entreprises de la filière s'engagent à suivre sinon anticiper les évolutions du secteur afin de pouvoir répondre favorablement aux projets utilisant du bois.

Les entreprises de l'amont de la filière et de la première transformation s'engagent vers le développement d'une offre de matériaux et composants fiables, en qualité et en performances et répondant à la demande des entreprises.

L'ensemble des partenaires de la Charte s'engage à :

- Mettre en place et/ou adapter des formations ou des outils de formations, à l'évolution de la filière,**
- Communiquer largement sur le bois, de manière concertée vers le grand public,**
- Mettre en œuvre un programme d'actions destiné à concrétiser les engagements de cette Charte,**
- Ce que la qualité soit au centre de leurs préoccupations dans l'accomplissement des objectifs de la Charte, afin que la démarche bas-normande soit reconnue pour son exemplarité.**

Les signataires :

- La Région Basse-Normandie
- La Préfecture de région Basse-Normandie
- L'ADEME
- PROFESSIONS BOIS
- La FFB Basse-Normandie
- La CAPEB Basse-Normandie
- Le CROA
- Le SYNAAMOB
- L'UNTEC
- L'AR HLM
- Le Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de Basse-Normandie

Le Président de la Région
Basse-Normandie



Philippe DURON

Le Préfet de région Basse-Normandie



Cyrill SCHOTT

Le Délégué Régional
de l'ADEME



Pascal CORTE

Le Président de PROFESSIONS BOIS



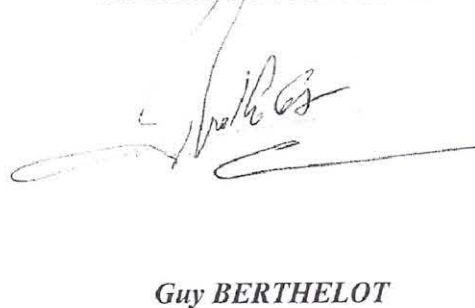
Pierre GARNIER

Le Président de l'Union Régionale
Charpente Menuiserie
FFB Basse Normandie



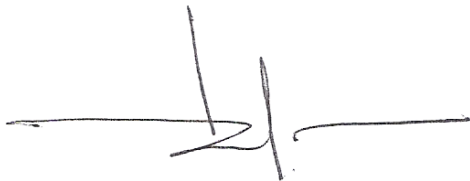
Christian PIQUET

Le Président de la CAPEB



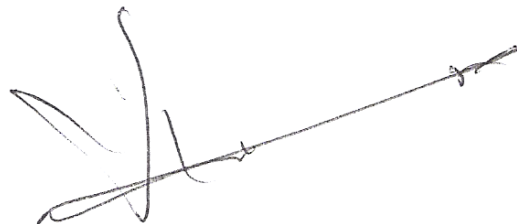
Guy BERTHELOT

Le Président du CROA

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it from above, and another vertical stroke to the right.

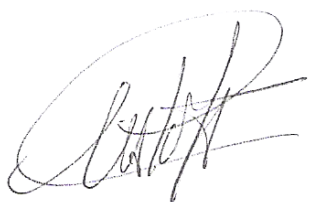
Lionel CARLI

Le Président du SYNAAMOB

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'G' followed by a long horizontal line that ends in a small hook.


Gérard BOURDON

Le Président de l'UNTEC

A handwritten signature in black ink, with a large, circular initial 'R' followed by several vertical strokes.

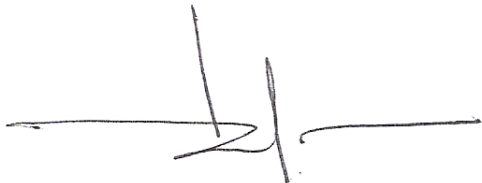
Régis CRISTOFOLI

**Le Vice Président du Groupement des
Exploitant Forestiers et Scieurs Bas-Normands**

A handwritten signature in purple ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal line that ends in a hook.

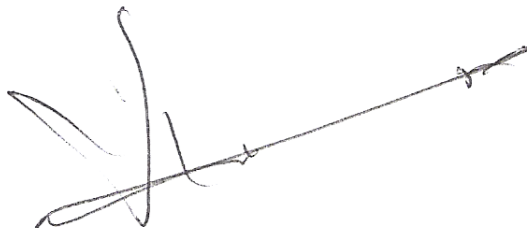
Serge RAISON

Le Président du CROA

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it near the center, and another vertical stroke to the right.

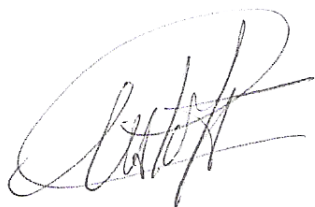
Lionel CARLI

Le Président du SYNAAMOB

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left side and a long horizontal line extending to the right.

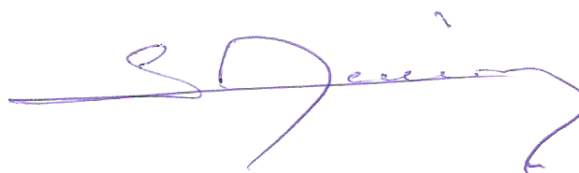
Gérard BOURDON

Le Président de l'UNTEC

A handwritten signature in black ink, characterized by a large, circular loop on the left side and several overlapping strokes.

Régis CRISTOFOLI

**Le Vice Président du Groupement des
Exploitant Forestiers et Scieurs Bas-Normands**

A handwritten signature in purple ink, featuring a long horizontal line with a large loop on the left side and a curved tail on the right.

Serge RAISON